

OAP PATRIMOINE

LE PATRIMOINE
PROTEGE

Nâves-Parmelan
Echelle : 1/5000ème



**PATRIMOINE PROTEGE EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U**

-  Ensembles historiques des villages et des hameaux
-  Patrimoine religieux
-  Patrimoine public et tertiaire
-  Châteaux et maisons nobles
-  Grandes demeures
-  Patrimoine rural
-  Patrimoine industriel
-  Patrimoine civil 20ème
-  Patrimoine "Label : Architecture contemporaine remarquable" hors SPFR
-  Chalet d'alpage

**PETIT PATRIMOINE, PATRIMOINE VERNACULAIRE PROTEGE
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.151-19 DU C.U**

- ✱ Patrimoine des ouvrages et infrastructures
- ◆ Patrimoine mémoriel et commémoratif
- Petit patrimoine domestique
- Petit patrimoine historique
- 🏰 Petit patrimoine religieux
- 🏡 Petit patrimoine rural

-  Canal
-  Chemin de croix avec stations
-  Murs en pierre
-  Pont
- Voie pavée

AUTRES INFORMATIONS

- Périimètre de protection des monuments historiques (inscrits et classés)
 Immeubles inscrits et classés protégés au titre des monuments historiques
 Secteur Patrimonial Remarquable (SPR-AVAP) d'Annecy

FOND DE PLAN

-  Parcelles
-  Bâti
-  Aéroport
-  Voie ferrée
-  Autoroute
-  Départementales
-  Autres routes et chemins
-  Surface en eau et cours d'eau

